



Pour un Grand Paris du sport

Robert Cadalbert et Francis Chouat

Une métropole ne peut se limiter à des institutions. Il faut des structures qui accueillent et organisent la vie à cette nouvelle échelle. Pour Robert Cadalbert et Francis Chouat, c'est l'enjeu des actuels projets des grands équipements sportifs pour la grande couronne.

La présentation par le Premier ministre du projet de métropole de Paris, le 6 mars dernier, et l'élaboration de la dernière version du projet de loi de décentralisation sont autant de signaux envoyés aux collectivités territoriales franciliennes. Il leur revient de s'en saisir pour construire ensemble l'avenir de leur territoire, et donner corps au Grand Paris. Il en va de la réussite de ce projet d'envergure et de son appropriation par les millions de Franciliennes et de Franciliens. Cette ambition doit se matérialiser à travers des réalisations concrètes, des chantiers structurants, des réussites communes. À ce titre, le sport a un rôle important à jouer : la réalisation, en lien avec les fédérations, d'équipements sportifs majeurs, inscrits dans la réalité des territoires peut et doit contribuer à structurer et à renforcer le projet métropolitain.

Dans ce contexte, la volonté de la Fédération française de cyclisme de s'implanter à Saint-Quentin-en-Yvelines (20 ans après une première initiative de la Fédération française de golf), puis la décision de la Fédération française de rugby de choisir le site de Ris-Orangis pour accueillir son Grand Stade marquent un véritable tournant dans l'histoire des grandes infrastructures sportives dans la région capitale.

Un nouveau modèle de développement pour les grands équipements sportifs

Ainsi, pour la première fois, ce sont des collectivités territoriales qui ont noué un partenariat avec une grande fédération sportive pour développer conjointement un projet de grande ampleur. Infrastructures d'envergure internationale, le Grand Stade de Ris-Orangis, le vélodrome et le centre national du cyclisme à Saint-Quentin-en-Yvelines ont été pensés et conçus à la fois en écho aux préconisations des instances sportives et en lien avec les problématiques de développement territorial des sites concernés : il s'agissait de ne pas reproduire les erreurs commises par le passé, notamment la construction d'infrastructures isolées de leur environnement et privées de toute utilisation à l'exception des rencontres sportives.

En Allemagne (Allianz Arena de Munich) comme en Angleterre (Emirates Stadium à Londres), les stades dits de « dernière génération » constituent de véritables polarités urbaines, incluant logements, bureaux et commerces de proximité, qui bénéficient aux habitants bien au-delà du déroulement des rencontres. En France, le Grand Stade Lille-Métropole, implanté à Villeneuve-d'Ascq et porté par une volonté politique forte, constitue un bon exemple de projet au service d'une politique globale de renouvellement urbain. Les projets franciliens souhaitent s'inscrire dans cette philosophie. Ainsi, à Saint-Quentin-en-Yvelines, alors que la FFC étudie des possibilités de partenariat avec les entreprises et l'université, la communauté d'agglomération aménage les abords du site pour y intégrer logements et activités économiques. Le projet de la FFR à Ris-Orangis pose également une ambition forte. Il s'agit de faire du site du Grand Stade, au cœur d'un bassin très

riche mais pour l'heure isolé du tissu urbain existant, un lieu de centralité ainsi qu'une vitrine de l'excellence et de l'innovation pour les métiers de la filière du sport, porteuse de croissance : excellence universitaire en lien avec le Genopole, excellence médicale en lien avec le Centre hospitalier sud francilien et excellence économique pour exploiter et développer les retombées industrielles de ces recherches.

Les grands projets sportifs peuvent être les premiers maillons d'une chaîne de développement dans de nombreux domaines. Cela suppose qu'ils soient pensés comme de puissants générateurs d'innovation. Cela demande d'inscrire chaque projet dans une stratégie urbaine globale (logement, équipements publics, transports, économie, animation culturelle, vie démocratique, etc.) qui soit ambitieuse à long terme. Même si la prudence est de rigueur sur l'« effet structurant » possible de ces projets, les transformations, les améliorations qui découlent d'un tel projet ne sont pas que d'ordre symbolique. Concernant le projet de Grand Stade de Ris-Orangis, les premières études prévoient ainsi, à terme, la création de 8 000 à 10 000 emplois nets directs.

Ces projets et les conditions « urbaines » de leur réussite montrent qu'il est du ressort des collectivités territoriales de réfléchir à l'élaboration d'un nouveau modèle de grands équipements sportifs. Elles doivent devenir des interlocuteurs essentiels du Comité national olympique français (CNOF) et des grandes fédérations sportives : Saint-Quentin-en-Yvelines, Ris-Orangis et Évry-Centre Essonne ont ouvert la voie, le Grand Paris doit creuser le sillon. À plus ou moins grande échelle, ces projets contribuent à bâtir une stratégie sportive ambitieuse pour la région capitale.

Un symbole du rôle de la grande couronne dans la région parisienne

Le tournant réside également dans le choix d'implanter ces grandes infrastructures en grande couronne. Jusqu'à présent, les grands équipements structurants ont presque toujours été installés en proche couronne : si le centre technique du football est à Clairefontaine dans les Yvelines, le Stade de France a privilégié Saint-Denis à Melun. Les anciennes villes nouvelles telles qu'Évry ou Saint-Quentin-en-Yvelines offrent pourtant des atouts indéniables pour des projets de cette envergure : du foncier disponible, une culture du développement, des équipements et des infrastructures qui ne sont pas encore exploités au maximum de leur potentiel.

Ces projets s'inscrivent donc dans un rééquilibrage des dynamiques territoriales à l'échelle régionale. Ils constituent une preuve supplémentaire que la construction du Grand Paris doit nécessairement compter avec la grande couronne : la métropole ne s'arrête pas aux frontières des quatre départements centraux et des polarités fortes existent ailleurs dans l'agglomération ! Si l'on considère que Lyon, Lille ou Marseille peuvent légitimement disposer d'un grand stade, de gares TGV, etc., pourquoi pas l'Essonne (1,2 millions d'habitants) ou les Yvelines (1,5 millions d'habitants) ? Les débats organisés par Paris Métropole l'ont montré : partout en Île-de-France, et particulièrement en grande couronne, les habitants attendent du Grand Paris qu'il soit l'occasion d'une normalisation de l'offre de service et d'équipements pour tous les franciliens.

Cette démarche s'inscrit donc dans le nécessaire rééquilibrage des pôles de développement régionaux : la grande couronne peut et doit venir renforcer la dynamique du Grand Paris. De fait, le rayonnement et les bénéfices de ces équipements dépasseront largement les territoires du sud et de l'ouest francilien.

Il est de la responsabilité des élus(e)s francilien(ne)s de peser de tout leur poids pour voir émerger ce Grand Paris du sport. L'enjeu, pour Ris-Orangis et Saint-Quentin-en-Yvelines, est d'ouvrir une voie ambitieuse pour les infrastructures de demain. Le Grand Paris ne sera un succès que s'il propose des projets populaires et rassembleurs, créateurs de croissance, d'emplois et de richesse.

Robert Cadalbert est président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, vice-président de la commission « Sport » de l'Association des Maires de Grandes Villes de France.

Francis Chouat est maire d'Evry, président de la communauté d'agglomération d'Evry-Centre-Essonne, président de la commission « Sport » de l'Association des Maires de Grandes Villes de France.

Pour citer cet article :

Robert Cadalbert & Francis Chouat, « Pour un Grand Paris du sport », *Métropolitiques*, 10 mai 2013. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Pour-un-Grand-Paris-du-sport.html>.